

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. par an, 16 fr. par semestre, 9 fr. par trimestre. Poste: 35 fr. par an, 18 fr. par semestre, 10 fr. par trimestre.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Juin 1884.

LA COMMUNE DE PARIS

Il va bien, le nouveau conseil municipal de Paris!

Il a tenu mercredi sa première séance, et de suite il a voulu s'affirmer.

Dès le début, il a essayé ses forces en « lombant » le préfet Poubelle qui, pour conclure le discours le plus plat qui se puisse imaginer, pria le Conseil « de ne pas sortir du domaine administratif pour faire, sur le terrain politique, des excursions sans issue et sans profit. »

L'inventeur de la boîte aux ordures administratives a été interrompu, hué, conspué, presque sifflé: son attitude, comme toujours, a été la plus misérable du monde.

Puis on a nommé le bureau; tous autonomistes, c'est-à-dire communards, depuis le président Mathé jusqu'au citoyen Chautemps, le dernier secrétaire. La majorité a varié de quarante à quarante-trois voix; or, le conseil se compose de quatre-vingts membres, et il est bien rare que l'on soit au complet. Les autonomistes sont donc aujourd'hui maîtres de la situation.

Les opportunistes ont essayé la lutte: M. Levrard, qu'ils portaient à la présidence, n'obtint 23 voix. C'est maigre. Aussi la Justice lui accorde-t-elle « l'éclat de rire que Paris, bon enfant, ne refusa jamais aux vaincus piteux et aux martyrs ridicules. »

La majorité victorieuse a voulu poursuivre le cours de ses exploits. Plusieurs de ses membres ont déposé les propositions les plus révolutionnaires; MM. Pichon et Vaillant en particulier ont pris la suite des affaires de MM. Fiaux, Hovelacque et de l'inoubliable Joffrin.

Ça été une averse; proposition tendant à examiner, classer et résumer les promesses, professions de foi et programmes qui ont présidé aux élections municipales de 1884.

« proposition tendant à nommer une commission du travail pour défendre le prolétariat contre l'arbitraire patronal » — proposition qui déclare qu'il y a impossibilité morale à ce que le Conseil municipal de Paris reste le seul dont les séances ne soient pas publiques et invite le bureau « à prendre les mesures immédiates et nécessaires pour l'admission du public aux séances » — proposition d'amnistie pleine et entière en faveur de tous les condamnés pour actes politiques, tels que les dynamiteurs de Montceau-les-Mines et d'Anzin, Louise Michel, les assassins Cyvoct et Fournier, etc., etc. — Enfin, proposition pour clôturer, aux frais de la Ville, le terrain de sépulture des fédérés au Père-Lachaise, ceci afin d'honorer et de célébrer la mémoire des citoyens morts pour la défense des droits du peuple et de la République.

Cette dernière proposition a fait sortir de sa torpeur le secrétaire général de la préfecture qui a balbutié quelques réserves timides.

Il appartenait à un membre de la droite de riposter comme il convenait de le faire.

— Je demande, s'est écrié M. Marius Martin, que la proposition soit renvoyée à la commission des eaux et égouts!

Telle a été la première séance du conseil municipal de Paris. Elle n'est déjà pas mal, et contient pour l'avenir de charmantes promesses.

Dès le commencement, c'est le conflit, à l'état aigu, entre le conseil et l'administration.

Comme, à nos yeux, l'un ne vaut pas plus cher que l'autre, nous ferons galerie et nous marquerons les coups.

GEORGES HULLARD.

Chronique générale.

Il reste quatre orateurs inscrits pour prendre la parole dans l'interpellation corse. Ce sont MM. de Choiseul-Praslin, Peraldi, le co-accusé de M. Arène, Camille Pelletan

et Laisant. Les ministres devront également intervenir à nouveau dans le débat, et c'est tout au plus si l'on pourra clore la discussion ce soir. Le gouvernement n'a pas osé demander la clôture. Le fait est que dans l'état où la Chambre se trouvait la veille, un ordre du jour de blâme eût eu grandes chances d'être adopté. La Chambre sera-t-elle mieux disposée aujourd'hui? M. Ferry l'espère et les nombreuses démarches faites auprès de l'union républicaine, de laquelle dépendra le gain de la bataille, peuvent effectivement l'encourager dans cette espérance.

Mais, quoi qu'il en soit, que la Chambre affiche une fois de plus sa servilité ou qu'elle ait une leur d'indépendance, le procès du cabinet Ferry est fait devant l'opinion publique et jugé par elle. Suivant l'usage juridique: le mort a saisi le viv.

Et dire qu'on nous aura fait dépenser tant de temps, d'argent et de sang pour essayer de donner par les lauriers du Tonkin quelque prestige à ce triste cabinet!

Un conseil de cabinet a été tenu hier. On affirme qu'il a été très-orageux et que M. Ferry s'est montré très-arrogant, notamment vis-à-vis de M. Martin-Feuillée. Cependant, à la fin, affirme un reporter d'ordinaire bien informé, on s'est mis d'accord sur le plan de campagne d'aujourd'hui, où M. Cocheret va probablement intervenir encore une fois comme la colombe de l'arche tenant dans son bec non pas un rameau, mais une dépêche du Tonkin ou de Madagascar. Le truc est cependant bien usé.

Un drôle d'artiste, M. Antonin Proust. En prenant possession du fauteuil présidentiel de l'Union républicaine, ce joli homme a prononcé un petit discours que l'opportunisme devrait bien exposer sous verre dans le musée des arts décoratifs.

Tout d'abord, le plus beau des Antonins s'est livré à un éloge enthousiaste de la « méthode politique » tracée par M. Gambetta.

Il paraît que cette méthode merveilleuse « consiste à provoquer la discipline dans les idées, afin d'amener la discipline dans les actes ». Révélation à coup sûr très-précieuse au moment même où la Chambre peut admirer les heureux effets de cette méthode en Corse.

Mais ce n'est pas tout. La susdite méthode est une méthode féconde entre toutes. Et la preuve, c'est que M. Proust le constate lui-même — « la Chambre retrouve à la fin de sa carrière la plupart des questions qui ont été agitées au moment de sa naissance »... Nous sommes toujours, a ajouté M. Proust, en présence des mêmes faits qui ont sollicité l'attention de tous les hommes préoccupés de l'avenir du travail national.

Admirable fécondité que celle de la politique dite des résultats!

Citons encore ce trait plein de tact: « Pour continuer notre œuvre d'affermissement de l'institution républicaine, nous chercherons l'union de tous les républicains. »

On avait prétendu que M. Ferry comptait demander à la Chambre que l'exemption du service militaire en faveur des séminaristes fût maintenue dans la loi.

Ces dispositions n'avaient paru vraisemblables que sur ce point particulier.

La cour de Rome est résolue à ne pas transiger. Et il pourrait naître de là un très-grave conflit. Cependant le gouvernement n'est pas intervenu dans la discussion de samedi dernier.

Voilà les explications recueillies de la bouche d'un député officieux.

On peut compter que la loi militaire ne sera pas votée avant dix-huit mois. Le gouvernement n'a pas besoin de se hâter pour dire son avis.

Dans un article intitulé « du Fer! du Fer! », M. Ph. de Grandlieu passe en revue, dans le Figaro, les travaux formidables entrepris par les nations du Continent et par

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Ici le vieil inspecteur s'arrêta, et réfléchit un instant.

Cet homme était un de ces fonctionnaires à opinions de rechange, qui s'en vont prospérant toujours de gouvernement en gouvernement; mais, en somme, il n'était pas méchant, car il reprit bientôt en baissant la voix:

— Votre franchise me plaît; vous m'intéressez, jeune homme; mais, croyez-moi, suivez les conseils de ma longue expérience. Quelle que soit l'opinion du gouvernement, qui paie et qui donne l'avancement, adoptez-la... Votre propre personnalité est un atome, renoncez-y... Montrez-vous souple vis-à-vis de vos chefs, laissez-vous entraîner au courant des idées nouvelles... c'est un flouze qui transpire, en tout sûr, aux bons emplois, aux positions brillantes...

J'étais extrêmement pâle; l'indignation grondait en moi, j'allais répondre vivement. D'un geste, l'inspecteur m'imposa silence.

— Encore un conseil; écoutez-le et vous vous en trouverez bien... N'êtes-vous pas l'élève d'un curé, l'ami de celui des Platanes? On sait cela. Prenez garde!... Surtout peu de rapports avec le clergé!... Déférez-vous des mailles qu'il tend sans cesse sur les esprits faibles comme sur les cœurs généreux.

Et s'animant: — Oui, reprit-il, ces hommes vivent le flet en main...

Je frémissais, et mes yeux devaient étinceler. L'inspecteur s'arrêta net au milieu de sa diatribe, et d'un ton patelin:

— Allons, jeune homme, j'abrège; car je veux ménager vos susceptibilités. Les années, j'en suis certain, mèleront de la glace sur votre belle ardeur... Adieu, et surtout soyez prudent.

Il me congédia d'un geste amical. Quittant aussitôt mon trop sage conseiller, je m'élançai sur la route des Platanes, l'œil en feu, le cœur navré. Je souffrais pour ce clergé que j'aime, que je respecte, et que tant d'aveugles méconnaissent.

— Mon Dieu! disais-je, où en sommes-nous pour qu'un chef ose donner pareils conseils? Oui, c'est vrai, cet homme a raison, les prêtres jettent sans cesse sur le monde le flet évangélique; mais quel intérêt y trouvent-ils?... Quelle est leur récompense?

« La haine... la calomnie... Ah! s'ils travaillent sans relâche, malgré les clameurs qui s'élèvent contre eux, s'ils restent là, impassibles, sur les flots en colère, continuant à tendre la main aux naufragés qui les outragent; s'ils répondent à la haine par l'amour, à la persécution par le dévouement; soyez-en bien sûrs, c'est qu'ils ont dans le cœur une flamme venue du ciel; c'est qu'ils ont une mission divine à remplir; c'est qu'ils ont compris la valeur des âmes.

En songeant ainsi, j'approchais des Platanes. Je longeais une partie abrupte de la vallée, où tout n'était que rochers, sapins et maigres bruyères.

Au fond de cette coulée de roches apparaissait l'habitation de M. Deline.

Qu'elle était blanche sur le ciel bleu, et coquette dans l'encadrement des grands sapins!

Tout à coup, je tressaillis au son d'une voix bien connue; et, levant les yeux, j'aperçus Louis sur l'angle le plus élevé d'un rocher surplombant la vallée. Une tourelle en ruine surmontait cette crête granitique.

L'hiver, durant les nuits glacées, quand la tourmente tordait les chênes, on entendait parfois tout un pan de muraille s'écrouler dans l'abîme.

Puis, à force de tomber... de tomber toujours, de ce donjon de dur granit, de ce travail des vieilles générations, il ne restait plus qu'un amas de pierres moussues, et une porte en ogive encadrée de

vigne sauvage. S'appuyant contre une colonnette à demi-brisée, mêlant des herbes folles à quelques brins de bruyère, M<sup>lle</sup> Deline surveillait, avec intérêt, les évolutions de son frère.

Les silhouettes des deux enfants se dessinaient nettes et gracieuses, sur le ciel, sur ce beau ciel d'été, tout d'or et d'azur.

Dissimulé par un épais massif, je restai là, immobile, les écoutant, les admirant.

L'air, pur comme le cristal, m'apportait distinctement chacune de leurs paroles.

— Regarde, Marthe, s'écria Louis, les jolis œillets dans ce creux là-bas?... je vais te les cueillir!

Et l'enfant, joyeux et léger, bondit sur la pente.

Il s'élançait d'aspérités en aspérités, se jouant du danger, brisant son élan contre les jeunes arbres, se retenant aux genêts d'or solidement enracinés.

Marthe, frémissante, le regardait.

— Prends garde! Louis, criait-elle, prends garde! remonte... tu vas te tuer.

Sur le flanc du rocher, à mi-hauteur, des touffes d'œillets sauvages mêlaient aux mousses leurs étoiles éclatantes. Louis allait les atteindre; déjà sa main s'avancait, touchait presque les fleurettes; lorsqu'un double cri m'entra en plein cœur.

Une pierre s'était détachée sous les pieds de l'enfant, et Louis roulait le long du rocher, se déchi-

l'Allemagne en particulier, pour accroître leur puissance militaire.

« Depuis 1873, dit-il, l'Allemagne a dépensé largement un demi milliard pour la réorganisation de ses places fortes; et surtout, ces travaux ont revêtu, principalement de notre côté, un caractère essentiellement offensif.

» Metz, Thionville et Sarrelouis forment ensemble un système qui a reçu le nom de Triangle lorrain, et toutes les forces de l'Allemagne peuvent aisément converger vers ce triangle, dont Metz est le sommet et qui nous pénètre comme un coin.

» Nous ne parlons pas des voies de fer multipliées et concertées pour obtenir la plus grande rapidité de mobilisation possible. Dix lignes aboutissent au Rhin. Huit lignes conduisent du Rhin sur le théâtre d'opérations de la Lorraine, tandis que sept lignes mènent à la frontière de Russie. — Des deux côtés, l'Allemagne peut, en quelques jours, jeter sur le point choisi des masses d'hommes avec un matériel immense. »

Et pendant que l'Allemagne est tout entière à ces formidables préparatifs, que font nos républicains ?

« En face de l'ennemi qui construit des remparts, ils achèvent de démolir le peu d'institutions qui nous restent, et, quatorze ans après nos revers, ils sont occupés encore à discuter une loi de recrutement et un système d'organisation militaire !

» Si la République ne faisait que se suicider, on pourrait la bénir; mais elle tue la France, et c'est à quoi le patriotisme devrait enfin aviser ! »

On lit dans la Lanterne :

« Est-il vrai que non content d'avoir, dans l'affaire de la conversion de la dette tunisienne, consenti à un pot-de-vin de cinq millions, sous forme de commission octroyée à des sociétés de crédit, le ministre des finances aurait exigé, à la date du mardi 27 mai, qu'il fût encore prélevé dix pour cent sur les bénéfices de l'opération en faveur des participants masqués et bénéficiaires inconnus ?

» Est-il vrai que, parmi ces participants masqués, se trouve un établissement de crédit, dont l'un des administrateurs est un haut personnage politique, surtout par sa parenté ?

» En République, les fonctionnaires de sous-ordre, les ministres, les députés, les sénateurs ne sauraient être soupçonnés.

» Nous demandons que la lumière se fasse complète, entière, et cela sans délai. »

#### LE CONFÉRENCE ÉGYPTIENNE.

M. de Blowitz, correspondant du Times à Paris, télégraphie au journal de la Cité une longue correspondance sur les affaires d'Égypte.

D'après les renseignements officiels fournis par M. de Blowitz, les cabinets de Lon-

dres et de Paris discutent en ce moment les trois points suivants :

1° Limitation à trois ans de l'occupation de l'Égypte par les Anglais ;

2° Transformation du bureau de la Dette en une commission avec les attributions d'une cour des comptes, et conservation des fonctionnaires et employés non Anglais ;

3° Examen d'un nouveau régime d'après lequel l'Égypte serait plus largement représentée dans les conseils du gouvernement.

Une nouvelle religieuse qui fera sensation en Allemagne.

Le comte Frédéric-Guillaume, prince de Hanau et comte de Schaunbourg, descendant de feu l'électeur et landgrave de Hesse, a abjuré avant-hier la religion réformée et s'est converti au catholicisme à Paris.

Le comte de Hanau, qui est un brillant officier, a un peu plus de quarante ans, il est célibataire. Sa mère, née à Falkenstein, est morte à Prague, il y a deux ans.

Henri de Hanau est fils de l'électeur et landgrave de Hesse-Cassel et petit-neveu de l'empereur d'Allemagne par sa grand-mère la landgravine Marie-Anne de Prusse.

La cérémonie a été célébrée dans la matinée à la chapelle de la nonciature. Le néophyte avait pour marraine S. M. la reine Isabelle II et pour parrain le comte d'Hane-Steenhuysse.

La messe a été dite ensuite par S. Ex. M<sup>r</sup> de Rende, qui a administré au prince de Hanau les sacrements de la communion et de la confirmation.

Après la cérémonie religieuse, M<sup>r</sup> de Rende a reçu à déjeuner le prince de Hanau et le comte d'Hane-Steenhuysse, son parrain.

On écrit de Marseille :

Une véritable catastrophe vient de frapper le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Un cierge allumé étant tombé sur le maître-autel qui est en bois, les flammes ont bientôt étendu leurs ravages. Une statue de la Vierge en argent, les colonnes de granit du temple et de nombreux objets artistiques ont été endommagés ou consumés. Les pertes sont considérables. Grâce aux prompts et dévoués secours prêtés par les soldats du 3<sup>e</sup> de ligne casernés dans le voisinage et des pompiers, le feu a pu être circonscrit assez rapidement.

On télégraphie de Nancy, 6 juin :

« A la suite de cris proférés contre un cirque allemand, établi sur le champ de foire, le commissaire central, assisté du maire, procéda à l'arrestation de trois étudiants.

» La foule, devenue alors agressive, lança des pierres dans le cirque. La police dut opérer une quatrième arrestation.

» Déjà, l'année dernière, des incidents analogues s'étaient produits. »

Les journaux ont dit récemment qu'un jeune étudiant en médecine s'était offert à

M. Pasteur pour l'expérience de l'inoculation du virus rabique.

L'illustre savant va pouvoir tenter cette expérience sur un employé de la Compagnie P.-L.-M.

Cet employé vient d'être mordu, à Tarascon-sur-Rhône, par un chien enragé, et la Compagnie s'est empressée de l'envoyer à Paris pour le remettre aux soins de M. Pasteur.

M. Gounod n'a pas hésité à sacrifier ses vacances pour diriger lui-même l'audition de *Rédemption*, et M<sup>me</sup> la comtesse de Paris a fait annoncer qu'elle viendra tout exprès d'Eu pour assister à cette solennité musicale, avec la princesse Amélie et la duchesse de Luynes.

L'orgue sera tenu par M. Camille Saint-Saëns; les solis seront chantés par M<sup>me</sup> Fidès-Devriès, Rosine Bloch, Ketten et M<sup>me</sup> Faure, Léopold Ketten et Fournets.

L'orchestre et les chœurs ne compteront pas moins de quatre cents exécutants.

Par suite de l'admission à la retraite en raison de la limite d'âge de M. Sellenick, chef de musique de la garde républicaine, un concours va être ouvert pour pourvoir à son remplacement.

Les conditions d'admission à ce concours sont :

1° D'être signalé par ses chefs hiérarchiques comme réunissant complètement les connaissances professionnelles, ainsi que les qualités de conduite, d'honorabilité et de fermeté voulues pour occuper utilement l'emploi dont il s'agit ;

2° D'être pourvu du grade de chef de musique depuis deux ans au moins et d'avoir encore dix années de service effectif à accomplir.

Le concours aura lieu à Paris, le mardi 4<sup>e</sup> juillet prochain; il comprendra trois épreuves :

1. Harmonie; 2. Composition; 3. Orchestration militaire.

#### ÉTRANGER

ITALIE. — Demain dimanche doivent avoir lieu les élections municipales de Rome. Le succès de la liste catholique paraît très-probable.

L'anniversaire de Magenta. — Mercredi, en commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la bataille de Magenta, une messe de *Requiem* a été célébrée dans la chapelle de l'Ossuaire, en présence d'une foule considérable.

Le maire de Magenta, les délégués des conseils provincial et communal de Milan et le général Revel ont prononcé des discours.

SUISSE. — La Suisse vient de dénoncer à notre gouvernement la convention monétaire existante entre les deux pays.

ESPAGNE. — Une machine infernale renfermant de la dynamite a fait explosion avant-hier à Barcelone, sur la promenade Rambla. Un passant a été grièvement atteint. Plusieurs édifices ont été endommagés. Cet événement a jeté la consternation dans Barcelone.

Les auteurs de l'attentat ne sont pas encore connus.

ANGLETERRE. — Une dépêche du Caire, publiée par les journaux anglais, dit que tous les indices d'une campagne d'automne ont cessé.

Les autorités anglaises au Caire ne font aucun préparatif. Les achats de chevaux et autres mesures analogues sont suspendus.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 juin.

La fermeté est toujours la même aussi bien pour les rentes que sur les valeurs.

Au début, il a été question de la conversion de la dette turque, acceptée soit-disant par le ministre et qui va être soumise à l'approbation du Sultan.

Que ce soit ce bruit ou autre chose, le 5 0/0 turc a encore fléchi.

La vérité c'est que les affaires sont entièrement calmes, et malgré tout la Bourse en général est aussi bonne que la précédente.

La cote anglaise est arrivée avec 1/16 de baisse sur celle d'hier.

Le 3 0/0 a ouvert à 78.90 pour fermer à 78.97; l'amortissable a varié de 79.90 à 80.07; le 4 1/2 a coté 107.95 au début pour clôturer à 108.05.

La Banque de France cote 5,155 et 5,160.

Les cours du Crédit Foncier se tiennent plus qu'à jamais, il varie de 1,338 à terme et s'inscrit à 1,340 au comptant.

Les Obligations Foncières et Communales gagnent tous les jours, et comme nous l'avons déjà annoncé on les verra bientôt au pair. La Banque de Paris oscille entre 872.50 et 870. La Banque d'Escompte est à 535. Le Crédit Industriel et Commercial fait 675. Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 960. L'Italien est un peu en réaction sur hier à 97.50.

Le Suez est discuté entre 2,067 et 2,075. Le Crédit Lyonnais perd sur le cours de la veille, il cote 566.25 dernier cours.

Le Turc est excessivement lourd à 8.35. La Banque Ottomane recule à 637.50.

Nous avons dit hier au sujet de la Compagnie Transatlantique que le Crédit Mobilier absorbait un quart des bénéfices après la distribution du dividende aux actionnaires. Dans ces conditions et comme les recettes de 1883 ont baissé d'un million environ, en même temps que les dépenses se sont accrues; comme les emprunts nouveaux ne manqueront pas d'augmenter les charges sans que les sommes qui en résultent puissent faire espérer un accroissement bénéficiaire proportionnel à leur importance, témoin le résultat illusoire obtenu en 1881, il est logique de s'attendre à ce que en 1884 le dividende ait quelque peine à atteindre la chiffre de 20 fr. par action.

Les chemins sont plutôt en hausse sur les cours précédents: le Nord à 1,745, le Lyon à 1,232.50, l'Orléans à 1,305, le Midi à 1,200, l'Est à 754, l'Ouest à 817.50.

#### Chronique militaire.

Un journal autrichien, la *Vedette*, cite un bel exemple de résistance: les bataillons des 52<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> d'infanterie en garnison à Knopwar, partis à 4 heures du matin, sont arri-

rant aux épines, se meurtrissant aux angles.

Je m'élançai vers lui.

L'enfant était là, gisant à terre, sans mouvement; son charmant visage labouré de lignes sanglantes.

En un instant M<sup>lle</sup> Marthe fut près de nous.

Comment avait-elle descendu, sans aide, cette roche presque à pic? Je n'en sais rien.

Pâle comme une morte, muette, terrifiée, elle attachait, sur son frère, deux grands yeux où l'épouvante séchait les larmes. Puis, tout à coup, ses sanglots se firent jour. Elle se pencha sur le blessé. Elle le couvrit de baisers, en murmurant d'une voix tendre étouffée :

— Louis, mon chéri, m'entends-tu? Oh! ne meurs pas!... ne meurs pas!...

— Calmez-vous, lui dis-je doucement, rassurez-vous, mademoiselle, votre frère n'est qu'évanoui.

Je pris alors le blessé dans mes bras; et, avec précaution, sans secousse, je le portai près d'un ruisseau voisin. Au contact de l'eau glacée, dont je baignais ses tempes, il ouvrit les yeux, tressaillit, étendit les bras comme pour un réveil, et fit entendre une plainte.

— Dieu soit béni! m'écriai-je, il respire!

Dans sa joie, Marthe me saisit la main, et l'œil brillant, riant et pleurant tout à la fois :

— Voyez, monsieur, il ouvre les yeux... ce sang, qui nous avait tant effrayés, ne provient que de

légères déchirures... N'est-ce pas, Louis, tu n'as rien de grave, tu seras bientôt guéri? Oh! n'est-ce pas?... n'est-ce pas?...

L'enfant nous souriait.

— Non, je n'ai rien, disait-il.

Voulant nous rassurer, il essaya de se lever, mais il retomba sur la mousse, avec une plainte douloureuse.

Chargé du léger fardeau, je pris le sentier qui conduisait à la Gondinière.

Bientôt nous arrivâmes au pied du perron. Lucienne accourut, tout effrayée.

— Ah! Jésus mon Dieu! quel malheur! faisait-elle, en joignant les mains, et en regardant son jeune maître.

D'un mot je la rassurai.

— C'est une simple foulure, Lucienne.

Une heure après, la jolie tête de Louis reposait doucement sur l'oreiller; son pied était bandé. Alors j'embrassai l'enfant en lui disant adieu.

Il me retint la main.

— Non, non, dit-il, d'une voix câline, pas adieu, mais au revoir... Vous reviendrez souvent... bien souvent.

J'étais vraiment embarrassé. Que répondre? M. Deline ne m'en voudrait-il pas d'oser franchir le seuil de la Gondinière? La main de Louis serrait la mienne; son regard anxieux attendait une réponse.

— Chaque matin, mon cher Louis, je demanderai de vos nouvelles à Lucienne.

— Non, pas à Lucienne, fit-il encore, avec un doux sourire, à moi; n'est-ce pas, Marthe, il faut que M. Trévière vienne ici tous les jours?

— Oui, tous les jours, répondit-elle, en levant sur les miens ses beaux yeux limpides, tous les jours, puisque Louis le désire. On obéit aux enfants malades.

Elle me tendait la main, sa chère petite main, encore toute frémissante de l'émotion du matin. Que j'eusse aimé la serrer bien fort dans la mienne. Je ne l'osai pas, et, tout ému, je quittai la Gondinière.

Le lendemain, je trouvai l'enfant sur son lit, le visage reposé et calme, le pied emprisonné dans un bandage serré.

M<sup>lle</sup> Marthe, assise près du malade, humectait d'eau glacée le pied endolori; M. Deline, enfoncé dans un vaste fauteuil, parcourait un journal financier.

La dureté de son regard me glaça.

— Voyez, fit-il en se levant, et en me désignant Louis, le grand maladroit!... A son âge j'escaladais les montagnes comme un chasseur des Alpes.

— Une pierre lui a glissé sous le pied, interrompit timidement M<sup>lle</sup> Marthe.

— Mais, juste Dieu! on se racroche, ma fille. Enfin, n'en parlons plus. Cet enfant n'a ni sang

dans les veines ni force dans les muscles.

— En revanche, répliquai-je, Dieu l'a doté d'une belle intelligence... Nous en ferons un savant.

— Peuh! fit M. Deline en avançant la lèvre avec dédain; un savant! A quoi cela le mènera-t-il? Encore, les sciences positives, je ne dis pas; mais cet enfant ne rêve que poésie. C'est ridicule!... Savez-vous ce qu'il me demandait tout à l'heure?

Et sur ma réponse négative :

— Il veut prendre des leçons pendant sa récréation.

— Oh! oui, s'écria Louis, d'une voix suppliante, tandis qu'il fixait sur les miens ses grands yeux limpides. Oh! oui, père, je l'en prie.

— J'y consens, fit M. Deline d'un ton légèrement bourru; mais à une condition, c'est que vous ferez tous les deux du calcul; mais du calcul à mort... Le calcul doit tout primer... Il n'y a que cela dans la vie.

Avant de répondre j'hésitai un instant. Voir chaque jour M<sup>lle</sup> Deline serait une grande imprudence, je le comprenais.

— Refusez, refusez, me crisait une voix, la raison sans doute; ne viens pas à la Gondinière; tu y laisserais ton cœur; tu te préparerais de cruels souffrances...

(A suivre.)

Du CAMPFRANC.

... à 10 heures 1/4, compris grand'halte de 30 1/4 à la station finale de O'Dombowar, à 31 kilomètres de distance; après un repos accordé pour la prise d'un repas chaud, les troupes se remirent en marche et rentrèrent à 10 heures du soir dans leur garnison. La distance totale parcourue est donc de 92 kilomètres, malgré un vilain temps de pluie et de fâcheux chemins; les bataillons sont comptés que 4 éclopés. L'Armée Blatt annonce comme très-certaine la disparition de la lance des rangs de la cavalerie; les uhlands seraient armés de la carabine.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les officiers japonais, le général de division Mijoura, le commandant Yabouki et le lieutenant Harada, accompagnés du capitaine Berhaut, ont visité hier en détail l'École d'application de cavalerie et assisté à différents exercices militaires. Ils ont quitté Saumur ce matin par le train de 8 heures 1/2, se dirigeant vers Tours.

Judi soir, un sieur Malécot, originaire de la Chapelle-Blanche, sans provocation aucune, a insulté un employé du bureau d'octroi, à l'entrée de la route de Villeberrier, et l'a mis en joue avec un fusil de chasse. Fort heureusement l'arme n'était pas chargée, et un passant, M. Gravelot, témoin du mouvement, s'est jeté sur Malécot et l'a désarmé.

Il a bientôt été reconnu que cet individu était fou. Dans la journée, il avait dû assister, sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est, à un conseil de famille qui avait pour objet, non son interdiction, mais son consentement au mariage de sa fille.

Déjà furieux, il s'était présenté au cabinet de ce magistrat pour lui demander compte de la réunion du conseil. Il n'avait pas encore acheté de fusil; cependant, tout en reconnaissant que M. le Juge de paix lui avait autrefois rendu service, Malécot lui avait annoncé qu'il ne le fusillerait que le dernier.

Il est heureux que l'arme de Malécot n'ait pas été chargée, et qu'un homme énergique se soit précipité sur lui avant qu'il n'ait eu le temps de glisser une cartouche qu'il avait dans la main et qu'il voulait mettre dans son fusil; il eût pu faire plusieurs victimes.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 31 mai, M. Gustave Guyard, ancien principal clerc de M<sup>rs</sup> Fould et de M<sup>rs</sup> Bertrand, notaires à Paris, a été nommé notaire à la résidence des Rosiers-sur-Loire, en remplacement de M. Courtois, démissionnaire en sa faveur. M. Guyard a prêté serment en cette qualité, à l'audience de ce jour, devant le tribunal civil de Saumur.

Le grand cirque Pinder, annoncé depuis huit jours, est arrivé ce matin à Saumur vers 8 heures. La tente a été dressée immédiatement. Ce soir, à 4 heures, il y aura grande cavalcade et à 8 heures 1/2 représentation.

Demain dimanche, cavalcade à 2 heures; deux représentations à 3 heures et à 8 heures 1/2.

On lit dans l'Avenir de Corbeil au sujet de la construction des écoles à la charge desquelles les communes doivent contribuer: « Les promesses faites si solennellement ne sont pas tenues. Les communes ont voté les subventions qu'on leur demandait, mais elles ne touchent pas celles que l'Etat leur avait garanties. C'est une véritable banqueroute qu'elles subissent. En ce moment les subventions pas encore payées. Bien plus, lorsque les communes réclament auprès de l'administration préfectorale l'exécution des engagements pris envers elles, elles ne reçoivent pas de réponse. Le débiteur se dérobe. »

Le langage est sévère, il est juste cependant.

Des pétitions se signent, en ce moment, à Saint-Etienne et à Toulouse, pour demander le rétablissement des processions. Les signatures affluent. On signale ce fait particulier à Saint-Etienne: un commerçant israélite a ajouté à sa signature ces mots: « Partisan de la liberté pour tous. »

Le tribunal correctionnel de Soissons a condamné un enfant de treize ans à 40 fr. d'amende pour avoir déniché un nid.

### BAUGÉ.

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Baugé, pour l'année 1884-1885, est composée comme suit:

MM.  
Rabouin, notaire à Seiches, président;  
Verneau, notaire à Vernuil, syndic;  
Meffray, notaire à Beaufort, rapporteur;  
Goupil, notaire à Baugé, secrétaire;  
Gabeau, notaire à Baugé, trésorier;  
Cormery, notaire à Baugé, membre;  
Gazeau, notaire à Durtal, membre.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Quelques mères de famille nous signalent, du canton de Châteauneuf, une coïncidence regrettable, et qui, malheureusement, ne paraît pas étrangère aux préoccupations anti-chrétiennes de certains administrateurs républicains.

« Nous voici à l'époque des exercices préparatoires à la première communion. Or, on n'a trouvé rien de mieux que de fixer, au beau milieu de ces exercices, les examens du certificat d'études. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'éviter aux enfants le trouble de cette double préoccupation? »

Oh! le moyen n'est pas difficile à trouver, ajoute l'Union de l'Ouest; mais la bonne volonté fait défaut. On peut même croire, sans calomnie, que l'idée de troubler les enfants dans la préparation de leur première communion n'a pas déplu aux chefs qui ont choisi des dates malencontreuses.

Ici encore, la neutralité est violée. L'autorité académique ne peut feindre d'ignorer la première communion, qui est un fait général; en négligeant d'en tenir compte dans le calendrier scolaire, elle manque à un devoir public et se rend odieuse, car elle porte atteinte, non par violence, mais par hypocrisie, à la liberté des écoliers catholiques.

### RENNES.

Avant-hier, dans l'après-midi, un bien triste accident est arrivé au polygone de Rennes.

Une compagnie du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie s'exerçait au tir dans la direction de la Butte. Une balle mal dirigée s'écarta de la ligne de tir et alla atteindre un malheureux cultivateur, nommé Bossard, qui travaillait dans un champ situé à peu de distance de la Butte.

L'infortuné fut atteint bien grièvement, car il ne survécut, assure-t-on, que quelques instants à sa blessure.

Bossard était âgé d'une quarantaine d'années. Il exploitait la ferme du Petit-Blosne. Ce malheureux laisse une veuve et deux jeunes enfants.

Une enquête est ouverte sur la cause de ce triste accident.

### ORLÉANS.

Le Journal du Loiret nous apprend qu'un arrêté municipal a interdit l'ouverture de l'établissement portant le nom de Musée républicain, actuellement installé sur le champ de foire.

La mesure prise par le maire d'Orléans est basée sur ce que les affiches recommandant cette exhibition contenaient un appel aux plus mauvaises passions antireligieuses, et aussi sur ce que l'admission du public dans ledit établissement était de nature à amener de regrettables désordres.

### ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

L'Association française pour l'avancement des Sciences tiendra son Congrès annuel à Blois, sous la présidence de M. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut, ingénieur hydrographe de 1<sup>re</sup> classe de la marine, du 4 au 11 septembre 1884. Le programme détaillé sera publié ultérieurement.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a alloué à divers savants, à titre de subvention, une somme totale de onze mille deux cents francs. S'adresser, pour tous renseignements, au Secrétariat, rue Antoine-Dubois, 4 (place de l'École-de-Médecine), à Paris, ou à Blois, au Comité local.

### État civil de la ville de Saumur Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1884.

#### NAISSANCES.

- Le 3. — Gaston-Eugène-Auguste Leroy, à la Gendarmerie.
- Le 4. — Armandine-Eugénie Robin, à l'Hospice.
- Le 6. — Roger-Edmond Malbois, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 11. — Georges-Albert Lemoine, rue de l'Île-Neuve.
- Le 12. — Léon-Henri Verneau, rue Brault; — Marguerite-Henriette Blanvillain, rue de l'Île-Neuve; — Henri Préfol, rue du Prêche.
- Le 13. — Camille David, rue de Fenet; — Alexandre Offray, rue Dacier; — Renée-Francine-Augustine Lecomte, place Saint-Nicolas.
- Le 14. — Emery-Adrien Girard, rue de la Croix-Verte; — Alexandre-Georges Pauvreau, porte du Bourg; — Marie-Louise Lemaître, rue de la Basse-Île.
- Le 15. — Auguste Hévin, rue Notre-Dame.
- Le 16. — Victor-Henri Sainrapt, hameau du Petit-Puy; — Germaine-Marie-Marguerite Chesneau, rue du Temple.
- Le 17. — Jeanne-Charlotte Pichard, rue d'Orléans.
- Le 19. — Eulalie Mondillon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 20. — Héloïse Leroy, rue de Fenet; — Georges Lambert, rue des Basses-Perrières.
- Le 22. — Marcelle-Elisa Groleau, rue d'Orléans.
- Le 23. — Honoré-Alexandre Legrand, quai de Limoges.
- Le 24. — Germaine-Jeanne-Eugénie Davau, rue de la Croix-Verte.
- Le 26. — Henri Meunier, rue de la Petite-Douve.
- Le 27. — Auguste-Gonzague Léger, rue Daillé; — Charles-André-Louis Riobé, rue Chanzy; — Reine-Léontine Poireau, rue du Chardonnet.
- Le 28. — Marthe-Marianne Peton, rue des Pâtiens.
- Le 29. — Robert-Bazile Héraud, rue Saint-Nicolas.

#### MARIAGES.

- Le 6. — André-Louis-Paul Mercier, charpentier, de Bourgueil, a épousé Emilie-Augustine Hubert, lingère, de Saumur.
- Le 7. — Armand Dufeu, cordonnier, de Bourgueil, a épousé Marie Gardet, sans profession, de Saumur.
- Le 12. — Pierre-François-Jean-Marie David, bourrelier, a épousé Véronique-Philomène-Marie Morinière, domestique, tous deux de Saumur; — Marie-Gustave Girardeau, boulanger, de Richelieu, a épousé Blanche-Louise Ecot, couturière, de Saumur.
- Le 20. — René-Louis-Désiré Milsonneau, employé (veuf), de Saumur, a épousé Elisabeth-Marie Girard, sans profession, de Mar-seille.
- Le 24. — Salvador Condom, terrassier, a épousé Florentine Drais, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 31. — Louis-Marie Girard, valet de chambre, de Bocé, a épousé Louise-Armance Juby, domestique, de Saumur.

#### DÉCÈS.

- Le 1<sup>er</sup>. — Aline Garnier, sans profession, 37 ans, épouse Jean Canillot, rue de la Croix-Verte.
- Le 2. — Auguste-Victor Vacher, 4 ans, rue de Fenet; — Albert-Victor Turmeau, 20 ans, représentant de commerce, rue du Puits-Neuf.
- Le 3. — Louis-Eugène Imbert, propriétaire, 74 ans, rue d'Orléans.
- Le 8. — Roger-Edmond Malbois, 3 jours, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 10. — Jean-Baptiste Cardinal, retraité, 88 ans, place de la Gare.
- Le 11. — Armand Marchand, journalier, 66 ans, à l'Hospice; — Marie Caillaux, sans profession, 82 ans, veuve Dufresne, à l'Hospice.
- Le 14. — Céleste Chouan, sans profession, 55 ans, épouse Jules Bourrel, rue des Capucins; — Pierre Sicot, cultivateur, 26 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Jeanne Morin, domestique, 35 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — Rose-Vincente-Caroline Marchois, sans profession, 47 ans, épouse Louis Verrye, rue des Basses-Perrières.

Le 17. — Albert-Mathurin Delalande, voyageur de commerce, 24 ans, rue Duplessis-Mornay; — Arthur-Honoré Lucius, 16 mois, rue de la Visitation; — Marie Chevalier, couturière, 39 ans, épouse Emile Gail-lard, rue Brault.

Le 20. — Pierre-Louis Besnard, cultivateur, 50 ans, à l'Hospice; — Marie Pauvreau, domestique, 35 ans, Grande-Rue.

Le 21. — Jeanne-Rose Lemeste, journalière, 72 ans, veuve Jacques Fillatreau, à l'Hospice.

Le 22. — Marguerite Colombel, 5 ans 1/2, rue de la Tonnelle.

Le 24. — Frédéric-Louis Morel, 2 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Pierre Reynaud, marchand, 50 ans, à l'Hospice; — Julien Pivron, cordonnier, 73 ans, quai Notre-Dame; — Sébastien Weber, retraité, 68 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Eugène Touchet, menuisier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Marie-Augustine-Jeanne Guimbretière, sans profession, 40 ans, épouse Jean-Baptiste Rouland, aux Huraudières; — Ernest Rosière, 4 ans, rue d'Orléans; — Hélène-Marie-Berthe Lambert, sans profession, 29 ans, épouse Jean-Paul-Emile Proust, rue de Bordeaux.

Le 28. — Louis-Germain Dubois, 6 mois, petite rue du Roi-René.

Le 29. — Marie Machet, couturière, 44 ans, épouse Jules Lamy, à l'Hospice.

Le 30. — Angèle-Eugénie Dovalle, 8 mois, rue de la Visitation.

### COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA (ESPAGNE)

Capital 28,000,000 de fr. représenté par 56,000 actions de 500 fr. chacune.

### ÉMISSION DE 56,000 Obligations 3 0/0 de 500 francs DE PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

Remboursables au pair en 90 ans par tirages semestriels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1890

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs

PAYABLE PAR SEMESTRES À PARIS, A MADRID ET A LONDRES LES 1<sup>er</sup> JANVIER ET 1<sup>er</sup> JUILLET

La Compagnie prend à sa charge tous les impôts existants

L'émission actuelle est autorisée par Ordonnances Royales en date des 6 et 27 mai 1884

PRIX D'ÉMISSION: 266 FR. 25  
JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1884  
Payables comme suit, avec faculté d'escompte à 5 0/0:

En souscrivant	50 »
A la répartition (du 20 au 25 juin 1884)	50 »
Du 10 au 15 juillet 1884	50 »
Du 10 au 15 août 1884	50 »
Du 10 au 15 septembre 1884	66 25
	Fr. 266 25

L'intérêt de 15 francs par Obligation représente un revenu de 5.63 pour cent par an, sans compter la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le Samedi 14 Juin 1884 à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le dévelop. du Commerce et de l'Industrie en France

Au siège social, 34, rue de Provence, à Paris

Dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses Agences en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

La Souscription sera ouverte en même temps à Madrid et à Londres.

### BOURSE DE PARIS. DU 6 JUIN 1884.

Rente 3 0/0	78 95
Rente 3 0/0 amortissable	78 97
Rente 4 1/2	107 05
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 »
Obligations du Trésor	515 »

### HYGIÈNE DE LA SAISON.

Les pellicules et les démangeaisons du cuir chevelu, causes certaines de la chute des cheveux, sont très-fréquentes à cette époque. Le meilleur moyen de s'en débarrasser, c'est, de l'avis des médecins les plus distingués, d'employer la LOTION ET LA POMMADE JACOMY, dont les résultats merveilleux ont valu à l'inventeur plusieurs médailles d'or. Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien, 11, rue Saint-Jean; DECARTE, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donne gratuitement la brochure explicative.

### LES ATTESTATIONS

nombreuses qui nous reviennent de partout sur l'efficacité du Sirop THÉLÉON, nous engageons à le recommander très chaleureusement aux personnes dont la santé faible et délicate est susceptible de s'améliorer. — Prix: 2 fr. — Dépôt:

Ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange, 5.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## Acte de Société

SUIVANT ACTE reçu par M<sup>e</sup> PINAULT, soussigné, et son collègue, notaires à Saumur (Maine-et-Loire), les 31 mars et 12 mai 1884, portant cette mention: « Enregistré à Saumur, le 20 mai 1884, folio 34, recto, case 1. Reçu quarante francs, décimes dix francs (signé Raison). »

M. Claude Christophe Perraut, négociant, demeurant à Saumur,

A formé, avec deux commanditaires dénommés à l'acte dont est extrait, une Société en nom collectif dont il est le gérant et en commandite simple à l'égard des deux commanditaires, pour la fabrication, le commerce et la vente en France et à l'étranger des bouchons de liège.

La durée de la Société est fixée à 10 ans consécutifs, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1884.

La raison et la signature sociales sont: Ch. Perraut et Compagnie.

Se siège de la Société est à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 5; il peut être transféré ailleurs.

Le fonds social est fixé à 30.000 fr. qui seront fournis pour 28.000 fr. par l'un des commanditaires et pour 2.000 francs par l'autre commanditaire, au fur et à mesure des besoins de la Société, soit en espèces, soit en marchandises.

M. Perraut a apporté à la Société ses relations commerciales, ses études et ses connaissances.

M. Perraut a seul la gestion et la signature de la Société; il ne peut, bien entendu, faire usage de cette signature que pour les affaires de la Société, inscrites sur les livres.

Les pertes, s'il y en a, seront supportées par tiers entre les associés, sans que dans aucun cas les commanditaires puissent être engagés au delà de leur mise sociale.

En cas de perte du tiers du capital social, la dissolution de la Société peut être demandée.

Aucun associé ne peut substituer un tiers à ses lieu et place dans la Société, ni vendre à un tiers tout ou partie de ses droits dans la Société, sans le consentement des autres associés qui auront le droit de préemption; toute cession ne sera valable qu'autant qu'elle aura été signifiée au gérant.

Les commanditaires pourront toujours devenir associés en nom collectif; dans ce cas, M. Perraut conserverait la gestion et la signature de la Société qui resterait la même, pour en faire usage comme il a été dit ci-dessus.

Une expédition dudit acte de Société a été déposée le 6 juin 1884 à chacun des greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton sud de Saumur.

Pour extrait,  
PINAULT.

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,  
Pour cause de départ,

Le lundi 9 juin 1884, à 1 h. après midi,  
A Saumur, rue Cendrière, n° 15, au domicile de M. COUTURIER.

Il sera vendu:

Vaisselle, batterie de cuisine en fer battu, poêles avec tuyaux, stores, tablettes de cheminée;

Commodes, buffet, placard vitré et garde-robe, tables, chaises garnies, fauteuils Voltaire, canapé et fauteuils Empire, chaise vieux chêne en molesquine, tables de toilette, glaces et pendules;

Bois de lit, sommiers, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures et couvre-pieds, lit de fer, tables de nuit, descentes de lit, rideaux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(425) CH. MILLION.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,  
BEAU ET VASTE  
MAGASIN  
Rue du Port-Cigogne.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON,  
même rue. (86)

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,

Le mardi 10 juin 1884, à une heure après midi,

A Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, au domicile de M. Réveillon, aubergiste.

Il sera vendu:

Batterie de cuisine en cuivre et fer blanc, vaisselle, verrerie, tasses à café et autres accessoires de ménage;

Tables, chaises, tabourets, cadres, glace, commode-buffet, huche, poêle, six bois de lit, tables de nuit, commode, armoire;

Couettes, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, taies d'oreillers et torchons; Bouteilles et barriques vides, différents ustensiles de caves et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(426) CH. MILLION.

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques

Le lundi 16 juin 1884, et jours suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Lainé.

On vendra:

Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, bouteilles et barriques vides, lots d'outils et de ferraille;

Armoires, tables, guéridons, commodes en noyer à dessus de marbre, chaises garnies, fauteuil Louis XVI bois noir et or, canapés, divans, tables de toilette, tables de nuit, pendules, glaces, tableaux, tapis et paravents;

Bois de lits, sommiers, couettes, matelas, traversins, oreillers, éredons, couverture laine et coton, couvre-pieds, rideaux, descentes de lit, draps, serviettes, linge de ménage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(427) CH. MILLION.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon;

Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

## EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE

Près chemin de fer.

## A VENDRE

Belle Terre

DE GRAND AVENIR,

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

## A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A CÉDER

DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

Et de MERCERIE

Situé dans un beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue de la Marine.

## VINS ET SPIRITUEUX

## VENTE PUBLIQUE

APRÈS FAILLITE

Par le ministère de M<sup>e</sup> BEDANE, commissaire-priseur, le jeudi 19 juin 1884, à midi, place Lyonnaise, à Angers, dans le magasin de M<sup>me</sup> veuve TAUNAY-CATHLINEAU et CORBON, et ensuite à leur chantier, boulevard Mirault.

Vin blanc et rouge en fûts et bouteilles, Vin blanc doux du Midi, pour coupage, Vin blanc côteau de Saumur, Vin de Bourgueil et de Bordeaux en bouteilles;

Rhum, Cognac, Kirsch, Eau-de-Vie et Alcool, Eau Vulnéraire en fûts. Mobilier de bureau, comprenant: Bureau, casiers, petite armoire, presse à copier, chaises, etc. Matériel de caves et outils divers. Un camion et un tilbury.

Au comptant, plus 5 0/0.

Pour visiter et tous renseignements, s'adresser à M. GUIHAL, syndic, 13, rue Lenepveu, à Angers.

## A CÉDER

Excellente CLIENTÈLE de boucher-praticien pour les bestiaux.

S'adresser à M. L'HUILIER-DAVID, à Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

## A VENDRE

Une jolie CHIENNE couchante, âgée de deux ans, à l'essai, si on le désire. S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FEIGNOUX, place du Roi-René. (372)

## A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

DE SUITE,

Une Écurie et un Grenier

Sis à Saumur, rue du Roi-René.

S'adresser à M<sup>me</sup> CAROUEY.

## A VENDRE

Première Coupe

DE

PRAIRIES ARTIFICIELLES

S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

Étude de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire, rue Saint-Martin, n° 21, à Angers.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le samedi 21 juin, à 1 heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire à Angers, rue Saint-Martin,

## LES IMMEUBLES

Ci-après désignés:

1<sup>o</sup> MAISON, rue Saint-Laud, occupée par M. Duranceau, pharmacien. Cette maison comprend deux corps de bâtiments séparés par une cour. Le bâtiment sur la rue se compose de:

Rez-de-chaussée élevé sur caves;

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages et mansardes.

Le bâtiment au fond de la cour comprend:

Rez-de-chaussée élevé sur caves;

1<sup>er</sup> étage et grenier.

Loyer annuel.... 1.700 fr. ■

Mise à prix..... 24.000 fr. ■

On vendra même sur une seule enchère.

2<sup>o</sup> PROPRIÉTÉ DES ROCHES, située aux Roches, commune de Mozé.

Elle comprend:

1<sup>o</sup> Maison d'habitation, servitudes, pressoir, cellier, cour, jardin, terrasse, petit parc et coteau, d'un seul tenant, joignant la rivière l'Oubance;

2<sup>o</sup> Le jardin des Roches, séparé de la maison par un chemin; ce jardin, entouré de murs et planté en grande partie en vignes, contient 39 ares 38 centiares;

3<sup>o</sup> Le pré Ciret, séparé du petit parc par la rivière l'Oubance et contenant 7 ares 40 centiares.

Mise à prix de la propriété, 6.450 f.

On vendra même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser soit audit M<sup>e</sup> BOUGÈRE, soit à M. GUIHAL, expert-comptable à Angers, rue Lenepveu, 18.

## A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

ON DEMANDE, pour entrer dans un château, près Saumur, un jardinier ayant de très-bons renseignements à offrir. — Il entrerait à la Saint-Jean prochaine.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

## Ancienne Maison R. AUVÉ

Rue Dacier, 41

## RIVERAIN-COLLIN

SUCCESSEUR

## CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

M. RIVERAIN-COLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il a été désigné par la Compagnie d'Orléans comme son correspondant pour les transports dans Saumur, en remplacement de M. AUVÉ.

S'occupant depuis 30 ans des transports de tous genres, il a reconnu que le matériel de son prédécesseur était de beaucoup insuffisant pour donner entière satisfaction au commerce et aux diverses industries de la ville et des environs; son premier soin est de renouveler et d'augmenter son matériel dans des conditions telles que l'on trouvera chez lui tout ce dont on aura besoin.

Le public peut, dès aujourd'hui, être certain, et à des conditions exceptionnelles, d'une bonne et prompt exécution dans les ordres qu'il donnera à sa Maison, quelle que soit la nature des transports demandés.

M. RIVERAIN-COLLIN ose espérer que le public, appréciant les avantages que procure toujours une Maison bien organisée et sérieusement administrée, voudra bien l'honorer de sa confiance.

Les Bureaux sont ouverts de 5 heures du matin à 40 heures du soir.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.